

RÉUNION DU CONSEIL 7 OCTOBRE 2019

Lundi, le 7^e jour du mois d'octobre 2019, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Un point est ajouté à l'ordre du jour, au point 5.7 dans Autre.

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2019
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses de tous les candidats aux élections partielles municipales élus par acclamation le 30 août 2019
 - b) Formations – (Rôles et responsabilités des élus) et (Le comportement éthique)
 - c) Attribution des comités aux Élus
 - d) Autorisation d'une formation pour la Directrice générale
 - e) Changements de certains noms de rues de la municipalité
 - f) Octroi de contrats dans le cadre du programme du Fonds de développement du territoire
 - g) Changement du lieu de la tenue de la prochaine séance publique
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - a) Mise à jour du plan de sécurité civile
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) Octroi de contrat pour le lignage de rues
 - b) Octroi de contrat pour l'ajout de glissières de sécurité

- routière
- c) Octroi de contrat pour la réparation de pluviaux et des travaux d'asphaltage
 - d) Autorisation pour l'achat de 4 pneus neufs pour le versatile
 - e) Subvention pour l'amélioration du réseau routier - Reddition de compte - Dossier 26230-1
 - f) Décompte progressif et final no. 4 - Remplacement d'un ponceau au rang Price
- 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
- a) Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
- 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- a) Demande de dérogation mineure - 1390 rue Principale
 - b) Demande de dérogation mineure - 750 rue Principale
 - c) Acceptation et autorisation de signature pour une promesse d'achat de terrain
- 5.6. LOISIR ET CULTURE
- a) Reconduction du mandat de la Coordinatrice et du Représentant municipal à la bibliothèque Livresque
- 5.7. AUTRES
- a) Demande de commandite - Fête de Noël des enfants
 - b) Demande financière de Moisson Mauricie Centre-du-Québec
 - c) Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 5.8. CORRESPONDANCES
- a) Accusé de réception du ministère des Transports suite à la demande d'un meilleur contrôle de vitesse dans la zone urbaine
- 5.9. Compte-rendu des dossiers des élus
- 5.10. Compte-rendu du Maire concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux
- 5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance
- 5.12. Période de questions diverses
- 5.13. Clôture de la séance

2019-10-155
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 3 septembre 2019 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et déclarent renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2019.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-156

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : le chèque des déboursés du mois de septembre 2019, portant le numéro 10589, auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2638 à 2655 inclusivement, pour une somme globale de 30 014,82 \$. Les comptes à payer portant les numéros 10590 à 10639 inclusivement et totalisant la somme de 66 799,45 \$. Les salaires du mois d'août 25 320,58 \$ et du mois de septembre 12 921,74 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1.a) DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DE TOUS LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS PARTIELLES MUNICIPALES ÉLUS PAR ACCLAMATION LE 30 AOÛT 2019

2019-10-157

5.1.b) FORMATIONS - RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS ET LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Line Toupin comme conseillère au siège numéro 5;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la conseillère Mme Line Toupin à participer à la formation en ligne concernant les rôles et responsabilités des élus municipaux ainsi que la formation en ligne sur le comportement éthique. Le coût total est de 600 \$, soit 300 \$ pour chaque formation, plus les taxes afférentes.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-158

5.1.c) ATTRIBUTION DES COMITÉS AUX ÉLUS

CONSIDÉRANT l'élection partielle municipale de 2019, la mairesse désire nommer les membres du conseil sur différents comités qui auront pour mandat d'analyser en profondeur des dossiers et de formuler des recommandations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer les conseillers suivants, responsables de comité :

Michel Croteau, conseiller siège no. 1

Comité de développement domiciliaire

Comité des ressources humaines (relations de travail)
Travaux publics (eau potable, assainissement des eaux)

Amélie Caron, conseillère siège no. 2

Comité du développement domiciliaire
Communications multimédias (site internet de la municipalité)
Comité d'embellissement

Patrice Moore, conseiller siège no. 3

Politique culturelle, patrimoine et arts
Bibliothèque municipale
Représentant à la MRC des Chenaux

Louis-Philippe Gravel, conseiller siège no. 4

Comité du développement domiciliaire
Communications multimédias (page facebook de la municipalité)
Édifices municipaux (infrastructures)

Line Toupin, conseillère siège no. 5

Politique familiale et des Aînés
Fête de la Famille

Chantal Dansereau, conseillère siège no. 6

Comité d'embellissement
Politique familiale et des aînés
Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

La mairesse est d'office membre sur tous les comités.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-159

5.1.d) AUTORISATION D'UNE FORMATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la directrice générale Mme Sandra Turcotte, à participer à une formation de perfectionnement concernant la gestion des appels d'offres municipaux et la jurisprudence récente en gestion municipale;

Cette formation est offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec à Trois-Rivières et le coût est de 316 \$. Les frais de kilométrage lui seront remboursés.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-160

5.1.e) CHANGEMENTS DE CERTAINS NOMS DE RUES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté en séance régulière, une résolution visant à procéder au changement des pancartes d'indication des noms de rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il désire par la même occasion effectuer quelques changements au niveau de l'appellation de certaines rues municipalisées;

CONSIDÉRANT que ces changements visent essentiellement à améliorer

le travail des services d'urgence couvrant la municipalité et faciliter l'orientation des usagers, tant internes qu'externes;

CONSIDÉRANT que pour cibler les modifications, le Conseil a mis sur pied un Comité de toponymie composé de citoyens et d'élus municipaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil municipal présente à la Commission de toponymie du Québec, la liste des noms de rues à être changés;

Nom actuel	Changé pour
Route du 2 ^e rang Saint-Augustin	Chemin Charles-A.-Gravel
1 ^{er} rang Saint-Édouard Est	Chemin des Trente-Trois
1 ^{er} rang Saint-Édouard Ouest	Chemin du Cordon
2 ^e rang Saint-Édouard	Chemin Saint-Édouard
Route des 1 ^{er} et 2 ^e rangs Saint-Édouard	Route de Saint-Prosper
Rang Rivière-à-Veillet	Enlevé

QUE les citoyens seront avisés par la poste du changement.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-161

5.1.f) OCTROI DE CONTRATS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser, dans le cadre du programme du Fonds de développement des territoires, les dépenses suivantes :

Le sablage du plancher à la salle Honoré-Lacerte à l'entreprise Plancher Brillant Lafrenière inc. de Shawinigan, au montant de 9 312,98 \$, incluant les taxes;

Les pancartes d'indication de rues à Spectralite Signo Plus de Trois-Rivières, au montant de 15 497,02 \$, incluant les taxes;

La peinture de la salle Honoré-Lacerte à Peinture Robert Dupont inc. de Shawinigan, au montant de 7 891 \$, plus les taxes;

Les deux panneaux d'indicateur de vitesse à Kalitec, au montant de 11 738,95 \$ incluant les taxes et les frais de livraison.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-162

5.1.g) CHANGEMENT DU LIEU DE LA TENUE DE LA PROCHAINE SÉANCE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT les travaux de peinture et de sablage du plancher de la salle Honoré-Lacerte qui auront lieu au cours du mois de novembre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De tenir la séance régulière publique du Conseil municipal du 4 novembre 2019 au local des Loisirs situé au 241 de la rue de l'Église;

D'aviser les citoyens par le biais d'un avis public et dans le journal local Le Communal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-10-163

5.2.a) MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Saint-Prospere-de-Champlain reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal voit l'importance de la tenue et la mise à jour de son plan de sécurité civile, adopté à sa séance du 2 juin 2014;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE l'organisation municipale de la sécurité civile soit mise à jour;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile, soit :

Mairesse	France Bédard	Mairesse
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Sandra Turcotte	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Coordonnateur de site désigné ¹ : <ul style="list-style-type: none">• pour le volet incendie• pour le volet sécurité publique• pour le volet travaux publics	Francis Perron Hugo Routhier Sylvain Ébacher	<ul style="list-style-type: none">• Directeur du service incendie• Directeur du service de police• Chef des travaux publics
Administration	Nicole Adam	Agente de bureau
Communication	France Bédard	Mairesse
Sécurité des personnes	France Bédard	Responsable Premiers répondants
Sécurité incendie	Francis Perron	Directeur du Service incendie de Ste-Anne-de-la-Pérade
Services aux sinistrés	Claudie Laberge	Croix-Rouge
Services techniques	Sylvain Ébacher	Chef des travaux publics
Transports	Mario Douville	Autobus péradien inc.

¹ Le coordonnateur de site est déterminé parmi les personnes désignées, au moment du sinistre et selon la nature de l'événement.

Coordonnateur de site désigné ² : <ul style="list-style-type: none"> • pour le volet incendie • pour le volet sécurité publique • pour le volet travaux publics 	Luc Hivon Michel Fournier Sylvain Ébacher	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur du service incendie • Directeur du service de police • Chef travaux publics
---	---	---

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.3 **TRANSPORT**

2019-10-164

5.3.a) **OCTROI DE CONTRAT POUR LE LIGNAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au lignage de quelques rues, soit toutes les routes asphaltées, sauf la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, soit:

- Marquage Traçage Québec de Saint-Germain-de-Grantham, au montant de 11 072,10 \$, incluant les taxes;
- Lignes Maska de Sainte-Cécile-de-Milton, au montant de 13 275,00 \$, taxes non incluses;
- Lignco Dura-Lignes de Bécancour, au montant de 13 500,00 \$, taxes non incluses;

CONSIDÉRANT que la compagnie Marquage Traçage Québec de Saint-Germain-de-Grantham informe la Municipalité qu'à cette date-ci, ils n'ont plus de temps disponible à leur agenda pour l'année en cour;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat à Lignes Maska de Sainte-Cécile-de-Milton pour un montant de 13 275,00 \$, taxes non incluses, étant donné que la compagnie Marquage Traçage Québec n'a plus de temps disponible. Les lignes seront faites avec un procédé au latex.

D'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-165

5.3.b) **OCTROI DE CONTRAT POUR L'AJOUT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour procéder à l'ajout de glissières sur une partie du rang Saint-Charles et une partie du 2e rang Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

² Le coordonnateur de site est déterminé parmi les personnes désignées, au moment du sinistre et selon la nature de l'événement.

- Renoflex inc. (9065-5267 Québec inc.) au montant de 28 882,70 \$ pour du matériel entièrement neuf;
- Renoflex inc. (9065-5267 Québec inc.) au montant de 18 910,74 \$ pour du matériel usagé.
- Les Glissières Desbiens inc. au montant de 21 887,60 \$ pour du matériel entièrement neuf;
- Les Glissières Desbiens inc. au montant de 17 144,40 \$ pour du matériel usagé.

Les taxes sont en sus.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat à :

- Les Glissières Desbiens inc. au montant de 21 887,60 \$ pour du matériel entièrement neuf;

De prendre les fonds à même le programme de la TECQ 2014-2018.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-166

5.3.c) OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE PLUVIAUX ET DES TRAVAUX D'ASPALTAGE

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De mandater le Groupe STA inc. de Trois-Rivières pour un montant de 4 837,57 \$, taxes incluses pour la réparation des pluviaux, ainsi qu'un montant de 9 000 \$ en travaux d'asphaltage dans la route de la Rivière Charest.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-167

5.3.d) AUTORISATION POUR L'ACHAT DE 4 PNEUS NEUFS POUR LE VERSATILE

CONSIDÉRANT l'usure et la nécessité de munir le versatile de quatre pneus neufs;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

- Service Pneus TC 2001 inc. de Saint-Tite pour quatre pneus de marque Mitas HCM, au montant de 6 987,68 \$ plus les taxes, plus 200 \$ pour les frais d'installation;
- Point S Charles Turcotte et Fils de Trois-Rivières pour quatre pneus de marque Mitas HCM, au montant de 6 987,68 \$ plus les taxes, plus 345,87 \$ pour les frais d'installation.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de quatre pneus neufs de marque Mitas HCM, au montant de 6 987,68 \$ plus les taxes, plus 200 \$ pour les frais d'installation chez Service Pneus TC 2001 inc. de Saint-Tite.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-168
5.3.e) SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER -
REDDITION DE COMPTE - DOSSIER 26230-1

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver les dépenses de rechargement de gravier dans les routes Saint-Charles et Price, pour un montant subventionné de 6 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports. Les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-169
5.3.f) DÉCOMPTE PROGRESSIF ET FINAL NO. 4 - REMPLACEMENT
D'UN PONCEAU AU RANG PRICE

CONSIDÉRANT que les travaux remplacement d'un ponceau au rang Price sont terminés;

CONSIDÉRANT que la réunion de réception définitive desdits travaux a eu lieu le 3 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a déposé sa demande de paiement au montant de 13 707,15 \$, incluant toutes taxes et que celui-ci sera le paiement final;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder au paiement du décompte final numéro 4 à Marcel Guimond et fils inc., pour un montant de 13 707,15 \$, toutes taxes incluses.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2019-10-170
5.4.a) VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE
DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE la directrice générale, Mme Sandra Turcotte, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-10-171

5.5.a) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1390, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2019-02, présentée par le propriétaire du lot numéro 5 618 677 du cadastre du Québec, pour une propriété située au 1390 de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que la nature de la demande consiste à obtenir l'autorisation de la mise en place d'un projet de mini-ferme d'au plus 4 unités animales;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, tenue le 13 mai 2019 et formant quorum sous la présidence de Mme Chantal Dansereau, cette demande a été étudiée;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'accepter la dérogation avec des restrictions;

CONSIDÉRANT que lors de la séance publique du mois de juin, beaucoup de commentaires ont été émis de la part des citoyens;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris la décision de reporter ce point à une date ultérieure afin de prendre plus d'informations et d'explications concernant cette demande;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a été faite avec Mme Nathalie Douville, inspectrice en bâtiment;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

Que la demande est acceptée aux conditions suivantes:

Quatre chèvres;

Pour la volaille, l'article 18.3 du Règlement de zonage doit être respecté;

Interdiction de coq;

Interdiction de cochon;

Un enclos doit être installé pour tous les animaux;

La Municipalité taxera pour deux unités animales pour les taxes aqueduc;

La Municipalité se réserve le droit d'annuler cette dérogation si une des conditions n'est pas respectée.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-172

5.5.b) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 760 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2019-05, présentée par le propriétaire du lot numéro 5 618 485 du cadastre du Québec, pour une propriété située 760 de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT que la nature de la demande consiste à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire ayant une superficie de 67,56 m² et portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 150,07 m² au lieu de 150 m², tel que prescrit à l'article 8.2 du Règlement de zonage portant

le numéro 04-04-2009;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, tenue le 23 septembre 2019 et formant quorum sous la présidence de Mme Chantal Dansereau, cette demande a été étudiée;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité à savoir: la demande devrait être refusée;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à la majorité des voix des conseillers :

La Mairesse demande au conseiller Michel Croteau de se retirer de la décision puisqu'il a signé une lettre d'appui en faveur du demandeur.

QUE le Conseil accepte majoritairement la demande de dérogation mineure numéro 2019-05;

QUE la construction d'un bâtiment accessoire ayant une superficie de 67,56 m² et portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 150,07 m² au lieu de 150 m², tel que prescrit à l'article 8.2 du Règlement de zonage portant le numéro 04-04-2009 soit acceptée et approuvée.

Un (1) vote contre : Mme Chantal Dansereau, conseillère.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-173

5.5.c) ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE PROMESSE D'ACHAT DE TERRAIN

CONSIDÉRANT que Mme Johanne Ébacher et M. Yvon Goyette souhaitent acquérir une parcelle de terrain appartenant à la Municipalité, soit une superficie de plus ou moins 10 625 pieds carrés (180,7 pieds x 58,8 pieds) située en bordure des lots 5 618 618 et 5 618 619 du cadastre du Québec, le long du 2^e rang Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, conformément à ses pouvoirs habilitants, notamment à l'article 6.1 du *Code municipal*, peut vendre de gré à gré un immeuble qui lui appartient, à titre onéreux;

CONSIDÉRANT l'offre de Mme Ébacher et M. Goyette au montant de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT les modalités prévues dans ladite offre d'achat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser l'acquisition d'une parcelle du terrain (Ptie 6 100 298) d'une superficie de plus ou moins 625 pieds carrés (180.7 pieds x 58,8 pieds) située en bordure des lots 5 618 618 et 5 618 619 du cadastre du Québec, le long du 2^e rang Saint-Augustin, tel que prévu dans ladite promesse d'achat-vente;

D'autoriser la mairesse, Mme France Bédard et la directrice générale, Mme Sandra Turcotte à signer tous les documents requis.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.6 LOISIR ET CULTURE

2019-10-174

5.6.a) RECONDUCTION DU MANDAT DE LA COORDONNATRICE ET DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE reconduire Mme Claudine Cossette au poste de coordonnatrice de la bibliothèque Livresque et de reconduire comme représentant municipal, M. Patrice Moore, conseiller au siège numéro 3.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.7 AUTRES

2019-10-175

5.7.a) DEMANDE DE COMMANDITE - FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au montant de 300 \$ de Mme Marisol Gravel, organisatrice de l'activité : La Fête de Noël des enfants;

CONSIDÉRANT que cette activité est organisée bénévolement afin d'offrir un cadeau aux enfants de la municipalité âgés de la naissance à onze ans;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 300 \$ à l'organisation de l'activité : La Fête de Noël des enfants.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-176

5.7.b) DEMANDE FINANCIÈRE DE MOISSON MAURICIE CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande financière de Moisson Mauricie-Centre-du-Québec au montant de 147,84 \$ afin de soutenir les organismes qui offrent des services d'aide alimentaire.

CONSIDÉRANT qu'aucun montant n'a été prévu au budget de l'année financière pour cet organisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De répondre négativement.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-177

5.7.c) MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE proclamer Saint-Prospere-de-Champlain, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-10-178

5.7.d) ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE CAHIER SPÉCIAL DE L'HEBDO

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à l'achat d'une publicité dans le cahier spécial de l'Hebdo au montant de 140 \$.

Vote demandé par

Adoptée

5.8 CORRESPONDANCES

5.8 CORRESPONDANCES

5.8.a) ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS SUITE À LA DEMANDE D'UN MEILLEUR CONTRÔLE DE VITESSE DANS LA ZONE URBAINE

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

5.10 COMPTE-RENDU DU MAIRE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX

5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2019-10-179

5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h 50.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière